ANNEXE 2 : DOMAINE ADULTE

Les activités de l'emploi-repère de ce domaine (telles qu'énumérées ci-après et dont la liste des tâches n'est pas exhaustive) correspondent aux activités principales de l'emploi-repère concerné même si elles ne sont pas toutes demandées au salarié.

Cartographie de l'emploi-repère Assistant(e) de vie C

Assistant(e) de vie C Echelle 5

Assistant(e) de vie A

Réaliser à la place de <u>l'employeur</u> la préparation de repas spécifiques

Assister:

- -l'employeur dans la prise des repas
- -une tierce personne dans la réalisation des soins d'hygiène corporelle
- -l'employeur lors de ses transferts et déplacements
- l'employeur lors de l'habillage

Descriptif de l'emploi-repère : Assistant(e) de vie C

L'emploi-repère d'Assistant(e) de vie C consiste à réaliser les tâches courantes et les actes essentiels de la vie quotidienne (hors soins d'hygiène corporelle) d'une personne dont l'autonomie est altérée de manière temporaire, évolutive ou permanente qu'elle ne peut effectuer seule.

L'emploi-repère est retenu dans son ensemble même si toutes les tâches ne sont pas demandées au salarié.

Selon les consignes de l'employeur, les activités comprennent principalement :

- Les activités de l'emploi-repère Assistant(e) de vie A c'est-à-dire :
 Effectuer et /ou accompagner l'employeur dans :
 - les activités sociales et/ou de loisirs
 - les courses
 - **les tâches ménagères** : par exemple entretenir les espaces de vie (intérieurs et extérieurs), par exemple nettoyer les sols, les meubles, les objets, les vitres, les sanitaires, les terrasses, s'occuper de la literie
 - l'entretien du linge
 - la préparation de repas courants : par exemple préparer un repas de tous les jours
 - les tâches administratives courantes : par exemple la gestion du courrier, de documents et leur classement

ΕT

- **Réaliser à la place de l'employeur la préparation de repas spécifiques** : par exemple semi-liquide ou liquide, sans sel, sans sucre, sans apport de matière grasse
- Assister :
 - l'employeur dans la prise des repas: par exemple, installer correctement l'employeur, préparer la table, couper les aliments, utiliser le cas échéant les matériels d'aide à l'alimentation (cuillère spécifique, bol...)
 - l'employeur lors de ses transferts et déplacements à l'intérieur ou à l'extérieur du domicile : par exemple pour se relever d'une chaise, descendre un escalier, traverser une rue,
 - o **l'employeur lors de l'habillage** : par exemple passer de la tenue de jour à la tenue de nuit et inversement
 - une tierce personne (professionnel de santé, aidant familial) dans la réalisation des soins d'hygiène corporelle